



Délibération
n°2021-130 du 02 novembre 2021

**OBJET – Politique commerciale : Avis du conseil
communautaire sur la dérogation à la règle du repos
dominical concernant les commerces de détail de la
commune de Briançon pour l'année 2022**

Rapporteur : M. Le Président

Annexe : néant

Le 02 novembre 2021 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 27 octobre 2021 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 28

Nombre de pouvoirs : 5

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Éric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Émilie DESMOULINS, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Élisabeth FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Elie HAMDANI à M. Vincent FAUBERT,
Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS à M. Jean-Marc CHIAPPONI,
M. Thomas SCHWARZ à M. Sébastien FINE,
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA,
Mme Claudine CHRÉTIEN à M. Thierry AIMARD.

Monsieur Le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu le Code du travail, et notamment son article L3132-26 qui donne la possibilité aux maires d'autoriser l'ouverture dominicale des commerces de détail dans la limite de douze dimanches par an ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 21 octobre 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission Compétitivité et Attractivité du 26 octobre 2021,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre de donner un avis conforme sur les demandes de dérogations au repos dominical lorsque le nombre de jours d'ouverture exceptionnelle dépasse cinq ;

AR Prefecture

005-240500439-20211102-2021_130-DE

Reçu le 08/11/2021

Publié le 08/11/2021

Considérant le courrier de la Ville de Briançon en date du 30 septembre 2021 sollicitant l'avis de la communauté de communes du Briançonnais sur la dérogation à la règle du repos dominical concernant les commerces de détail de son territoire au titre de l'année 2022

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Donne** un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical pour les salariés des établissements de commerce de détail de Briançon pour les jours suivants :
 - Dimanche 13 février 2022 ;
 - Dimanche 20 février 2022 ;
 - Dimanche 27 février 2022 ;
 - Dimanche 17 avril 2022 ;
 - Dimanche 01 mai 2022 ;
 - Dimanche 10 juillet 2022 ;
 - Dimanche 17 juillet 2022 ;
 - Dimanche 24 juillet 2022 ;
 - Dimanche 31 juillet 2022 ;
 - Dimanche 07 août 2022 ;
 - Dimanche 14 août 2022 ;
 - Dimanche 18 décembre 2022.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : 08 NOV. 2021

Date affichage : 08 NOV. 2021

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.